



AVIS PUBLIC

DE RECOURS POSSIBLE AUPRÈS DE LA CMQ AFIN D'EXAMINER LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS No 101-2021 ET DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT No 103-2021 AU PLAN D'URBANISME

Aux personnes habiles à voter du territoire de la municipalité de La Pêche :

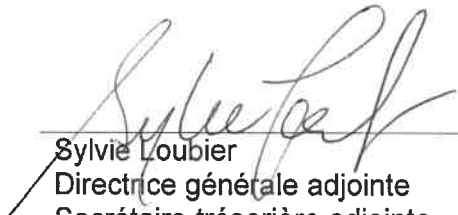
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 7 septembre 2021, le conseil de la municipalité a adopté le règlement relatif aux permis et certificats no 101-2021, et le règlement de lotissement no 103-2021.
2. Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité de La Pêche peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité des règlements au plan d'urbanisme.
3. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours suivant l'annonce du présent avis, soit à partir du 15 septembre 2021.
4. Si la Commission reçoit une demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan dans les 60 jours après l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité de ces règlements au plan d'urbanisme.
5. Les coordonnées de la Commission municipale du Québec sont les suivantes :

Commission municipale du Québec
Québec, Siège social
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Mezzanine,
Aile Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3

Ces règlements peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, 1, Route Principale Ouest, Sainte-Cécile-de-Masham, La Pêche, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h.

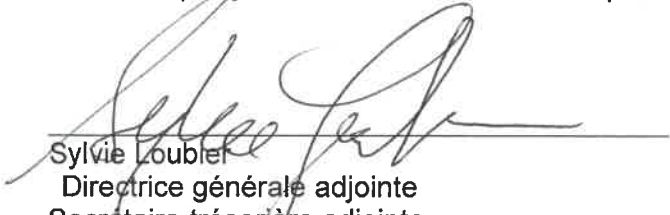
DONNÉ à La Pêche, ce 9^e jour du mois de septembre deux mille vingt et un (2021)


Sylvie Loubier
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Sylvie Loubier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant paraître au journal *Low Down*, le 15 septembre 2021.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 9 septembre 2021


Sylvie Loubier
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe